Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

AVIS DE DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES

ÉLECTIONS 2019 A LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU TARN

Les listes électorales définitives des électeurs votant à titre individuel à la chambre d'agriculture du Tarn peuvent être consultées sans frais, à la mairie, à la préfecture du Tarn ou à la chambre d'agriculture du Tarn, par toute personne intéressée, qui peut en prendre copie à ses frais, à la condition de s'engager par écrit à ne pas en faire un usage commercial. Toute infraction à cet engagement est punie d'une contravention de la 5ème classe.

En application de l'article R 511-23 du code rural et de la pêche maritime, toute personne intéressée peut saisir le tribunal d'instance d'Albi et contester les décisions de la commission d'établissement des listes électorales, dans les cinq jours suivant l'affichage des listes électorales définitives en mairie.

Prière d'afficher dès réception

81013 ALBI CEDEX 09— STANDARD : 05 63 45 61 61 — TÉLÉCOPIE: 05 63 45 60 20
www.tarn.pref.gouv.fr